

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 172

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Peynier - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement - 2015/2019 - Tranche 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.45**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 30 janvier 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation du contrat départemental de développement et d'aménagement (2015/2019) avec la commune de Peynier pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élevait à 9.791.825 € HT pour une subvention totale de 5.875.096 €.

A ce titre, la première tranche de ce programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 337.039 € pour un montant de travaux de 561.731 € HT, lors de la Commission Permanente du 30 janvier 2015.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Peynier, pour la tranche 2016, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2015, à savoir :

- la modification des tranches 2016 et 2019 de l'opération concernant la création de parkings sur divers sites (sans incidence financière sur le coût global du projet),
- la minoration de l'opération concernant l'agrandissement du groupe scolaire Jean Jaurès avec la suppression des tranches 2016, 2017, 2018 et la minoration de la tranche 2019. Ces modifications baissent le coût global de cette opération de 1.046.316 € HT à 61.781 € HT,
- l'augmentation de l'opération concernant la création de nouvelles structures périscolaires et sportives, avec l'augmentation de la tranche 2016 et la suppression des tranches suivantes, portant le coût global de 746.475 € HT à 907.093 € HT,
- l'augmentation de l'opération concernant la création d'un nouveau restaurant scolaire et cuisine centrale, avec l'augmentation des tranches 2016, 2017 et 2018 et la baisse de la tranche 2019, portant le coût global de 750.000 € HT à 1.699.500 € HT,
- l'augmentation de l'opération concernant les études en vue de la réalisation d'un PLU, avec l'augmentation de la tranche 2016 et la suppression de la tranche 2017, portant le coût global de 110.000 € à 110.901 € HT,
- la modification des tranches 2016, 2018 et 2019 de l'opération concernant le réaménagement des principales rues du village (sans incidence financière sur le coût global du projet),

- la modification des tranches 2016, 2018 et 2019 de l'opération concernant la construction d'un immeuble en vue de la création d'un cabinet médical et de deux logements (sans incidence financière sur le coût global du projet),
- l'augmentation de l'opération concernant l'acquisition de véhicules utilitaires pour la voirie, avec l'augmentation de la tranche 2016 et la suppression des tranches suivantes, portant le coût global de 100.000 € HT à 152.535 € HT,
- l'ajout d'une opération concernant l'acquisition de défibrillateurs pour la tranche 2016 pour un coût global de 4.361 € HT,
- la minoration de l'opération concernant l'acquisition de matériel informatique, avec la baisse de la tranche 2016 et l'augmentation des tranches 2018 et 2019, ramenant le coût global de 100.000 € HT à 78.139 € HT,
- la minoration de l'opération concernant l'installation d'une unité de production et de traitement pour l'exploitation et la distribution de l'eau du forage des Cannebiers, avec la suppression de la tranche 2016, la diminution des tranches 2017 et 2018 et l'augmentation de la tranche 2019, ramenant le coût global de 641.000 € HT à 479.481 € HT.

Ces modifications entraînent l'augmentation générale de la tranche 2016 qui passe de 1.840.000 € HT à 3.062.516 € HT mais n'ont aucune incidence financière sur l'économie générale du contrat 2015/2019. Toutefois, elles conduisent à un rééquilibrage des affectations.

CREATION DE PARKINGS SUR DIVERS SITES

La Commune de Peynier projette toujours de réaliser un parc public de stationnement sous la cour du Château, bâtiment emblématique du centre ancien du village, que la commune a acquis par voie de préemption il y a quelques années.

Ce projet de cent places en centre village s'inscrit dans la volonté de la commune de répondre à la très forte demande en terme de stationnement de la part de la population. Il permettra d'une part un stationnement à l'année pour les résidents du centre ancien non accessible aux véhicules et d'autre part offrira ponctuellement aux visiteurs qui souhaitent se rendre en centre-ville un moyen de stationner sans difficulté.

Ce projet s'inscrit également dans les actions menées en faveur du maintien des commerces et de la vie du village.

Toutefois, la commune doit engager des négociations préalables avec l'occupant actuel du Château avec qui elle est liée par un bail commercial. De ce fait, les études de faisabilité seront décalées sur 2017, laissant ainsi le temps à la commune de trouver une entente avec le locataire pour la réalisation de ce projet.

Aujourd'hui, un nouveau projet de parking est apparu utile et nécessaire sur le site de la base de loisirs de la Garenne très fréquentée et très appréciée par les habitants et prochainement étendue par la création de nouvelles structures périscolaires et sportives. L'aménagement de ce nouveau parking est prévu dans le courant de l'année 2016.

Le montant de cette opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 2.281.051 € HT dont 54.900 € HT au titre de la tranche 2016.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole Aix Marseille Provence de 456.210 € dont 10.980 € pour la tranche 2016.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.368.631 €, dont 32.940 € au titre de la tranche 2016.

CREATION DE NOUVELLES STRUCTURES PERISCOLAIRES ET SPORTIVES

Afin de répondre à une attente grandissante du tissu associatif et également aux besoins de la collectivité en terme de structures sportives permettant d'accueillir les enfants inscrits aux nombreuses activités périscolaires, la commune souhaite réaliser plusieurs investissements sur le site de la base de loisirs de la Garenne.

Ces investissements consisteront en la mise en place d'un gazon synthétique sur le stade municipal afin de permettre une mise en conformité de cette structure avec les exigences de la ligue de football et offrir aux joueurs peyniéreus la possibilité d'organiser des tournois sur leur terrain.

La commune envisage également la création de deux terrains de padels pour offrir des activités sportives nouvelles.

Enfin, il est également envisagé la couverture de deux courts de tennis ce qui permettrait de pratiquer plus souvent dans l'année cette activité sportive très demandée sur la commune.

Le montant de cette opération, prévue en 2016, s'élève à 907.093 € HT.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole Aix Marseille Provence de 181.419 €.

La subvention départementale pourrait s'élever à 544.256 €.

CREATION D'UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE ET CUISINE CENTRALE

La quasi-totalité des élèves de la commune est inscrit à la cantine. Depuis deux ans, le nombre de repas servis chaque jour au restaurant scolaire est passé de 250 à 320, élémentaires et maternelles confondues. La commune doit organiser deux transferts au sein du restaurant scolaire principal pour une vingtaine d'enfants de la maternelle ce qui réduit considérablement le temps des repas des enfants.

De plus, les pièces de préparation et la réserve des denrées s'avèrent maintenant trop exigües.

Une réflexion a été engagée par la commune sur les diverses possibilités d'extension possibles. Le choix s'est porté sur l'utilisation d'un terrain communal situé dans la proximité directe du groupe scolaire et du restaurant scolaire actuel. Le projet consiste donc à décaler le terrain multi sport existant et libérer ainsi une surface suffisante pour construire un nouveau restaurant scolaire et une nouvelle cuisine centrale qui répondra de manière durable à l'évolution démographique de la population.

En 2016, il est prévu de finaliser l'étude de faisabilité, de déposer le permis de construire, de faire des études de sol et enfin de commencer le gros œuvre sur le décaissement pendant les vacances scolaires d'été.

Le montant de cette opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 1.699.500 € HT dont 629.616 € HT au titre de la tranche 2016.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole Aix Marseille Provence de 339.900 € dont 125.923 € pour la tranche 2016.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.019.700 €, dont 377.770 € au titre de la tranche 2016.

ETUDES EN VUE DE LA REALISATION D'UN PLU

Suite à de nombreux contentieux, la commune a été contrainte à deux reprises d'annuler les PLU qu'elle avait réalisés en 2007 puis en 2013.

Aujourd'hui, la commune est repassée sous l'égide de son POS de 1979 (révisé en 2001) et reste dans l'obligation légale d'élaborer un nouveau document d'urbanisme dont la prescription doit intervenir rapidement du fait de la caducité de l'ensemble des POS au 31 décembre 2015.

Ce nouveau PLU nécessite la réalisation d'études complémentaires relatives aux dispositions du Grenelle 2 notamment l'actualisation du diagnostic, l'évaluation environnementale, les opérations programmées d'aménagement, l'actualisation du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales.

De plus, compte tenu des précédents contentieux, la commune souhaite conclure une convention d'assistance juridique pour l'assister tout au long de la procédure d'élaboration du PLU.

En 2016, en parallèle de la mise en révision du PLU, il est programmé les études pour la mise en place d'une zone sur les secteurs de la Treille – La Corneirelle, la réalisation du schéma de gestion et de zonage des eaux pluviales ainsi que l'étude sur le redimensionnement des bassins d'eau potable.

Le montant de cette opération, prévue en 2016, s'élève à 110.901 € HT.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole Aix Marseille Provence de 22.180 €.

La subvention départementale pourrait s'élever à 66.541 €.

REAMENAGEMENT DES PRINCIPALES RUES DU VILLAGE

La Commune de Peynier a souhaité engager un programme de travaux pour la réfection des réseaux d'assainissement et d'eau potable du village sur les rues principales, et en parallèle, un réaménagement global des voies concernées.

Les travaux porteront essentiellement sur les conditions de circulation des véhicules afin d'optimiser les sens de circulation, la mise en place de zones de ralentissement, les aménagements de surfaces et équipements (voies de circulation, trottoirs, espaces verts, éclairage) et la collecte des eaux pluviales.

Chaque rue fera, préalablement aux travaux, l'objet de relevés topographiques, d'études géotechniques ou hydrauliques s'il y a lieu, d'établissement d'esquisses et de propositions de réaménagement en concertation avec la population.

En 2016, il est programmé la seconde tranche de l'avenue du Cabaret (la première tranche avait l'objet d'un financement au titre du FDADL 2014). Cette tranche englobe la réfection des surfaces, l'aménagement de l'éclairage public et du réseau pluvial.

Par ailleurs, une première tranche de travaux est prévue sur la rue du Jaillet et la traverse des Marseillais pour la réalisation des études préalables et des travaux préparatoires.

Enfin, la rue du Bouquet est programmée dans son intégralité pour les réseaux secs, les réseaux humides et la voirie.

Le montant de cette opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 3.024.000 € HT dont 942.115 € HT au titre de la tranche 2016.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole Aix Marseille Provence de 604.800 € dont 188.423 € pour la tranche 2016.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.814.400 €, dont 565.269 € au titre de la tranche 2016.

ACQUISITION FONCIERE ET CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE EN VUE DE LA CREATION D'UN CABINET MEDICAL ET DE DEUX LOGEMENTS

La commune est confrontée à une pénurie de médecins généralistes. A ce jour, il n'en reste plus qu'un et celui-ci est proche de la cessation d'activité.

De plus, son cabinet ainsi que celui de l'unique dentiste de la commune ne répondent plus aux conditions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ; ils ne sont plus conformes avec la réglementation en vigueur.

Or, la commune souhaite agir en faveur du maintien des services médicaux car ils sont une priorité pour les habitants.

L'acquisition d'un terrain en centre-ville (tranche 2015), représente une opportunité pour réaliser un projet de construction d'un cabinet médical regroupant plusieurs médecins ou spécialistes.

La configuration du terrain permet de respecter les normes d'accessibilité en vigueur. De plus, un parking est déjà implanté devant la parcelle retenue, ce qui offre une facilité de stationnement indispensable à ce type de services.

Enfin, la commune projette de réaliser deux logements sociaux au 1^{er} étage du cabinet médical afin d'améliorer son parc de logements locatifs et optimiser ainsi l'occupation du terrain.

En 2016, la commune envisage le dépôt du permis de construire, les études de faisabilité et les études de sol ainsi que la première tranche des travaux (essentiellement le gros œuvre).

Le montant de cette opération, prévue de 2015 à 2018, s'élève à 694.006 € HT, dont 277.553 € HT pour la tranche 2016.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole Aix Marseille Provence de 138.801 €, dont 55.511 € au titre de la tranche 2016.

La subvention départementale pourrait s'élever à 416.404 €, dont 166.532 € au titre de la tranche 2016.

ACQUISITION DE VEHICULES UTILITAIRES

La commune possède un parc de véhicules utilitaires dont la plupart ont plus de vingt ans. Le renouvellement du parc est donc envisagé

En 2016, la commune prévoit d'acquérir un camion-benne pour les services techniques, une balayeuse de voirie nécessaire à l'entretien des espaces publics et des rues du village, un véhicule utilitaire pour la police municipale et enfin un véhicule utilitaire destiné à l'équipement de la réserve communale de sécurité civile.

Le montant de cette opération, prévue de 2015 à 2016, s'élève à 152.535 € HT, dont 135.035 € HT pour la tranche 2016.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole Aix Marseille Provence de 30.507 €, dont 27.007 € au titre de la tranche 2016.

La subvention départementale pourrait s'élever à 91.521 €, dont 81.021 € au titre de la tranche 2016.

ACQUISITION DE DEFIBRILLATEURS

La commune souhaite acquérir quatre défibrillateurs. Cet équipement est destiné à équiper les principaux bâtiments et services communaux. Il s'agit de la salle des fêtes, du foyer des aînés, des locaux de la police municipale et de l'hôtel de ville.

Le montant de cette opération, prévue en 2016, s'élève à 4.361 € HT.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole Aix Marseille Provence de 872 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 2.617 €

ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE

La Commune de Peynier a procédé, depuis quelques années, à l'informatisation de la plupart de ses services : administratif, crèche, école élémentaire, police municipale et bibliothèque. Au sein des services administratifs, une mise en réseau a été réalisée.

Or, en matière informatique, le matériel de plus de cinq ans se présente très vite comme obsolète et nécessite un renouvellement complet pour maintenir performants les outils de travail.

De plus, la demande d'informatisation s'est étendue à l'école maternelle où les enfants doivent déjà être initiés à l'outil informatique.

La commune envisage donc, sur quatre années, de renouveler progressivement l'ensemble du matériel informatique existant et de doter son école maternelle d'un réseau informatique correspondant aux besoins des enseignants et des enfants.

En 2016, il s'agit d'équiper un bureau supplémentaire au sein des services

administratifs qui sera chargé de la gestion des associations et des salles municipales.

Le montant de cette opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 78.139 € HT, dont 942 € HT pour la tranche 2016.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole Aix Marseille Provence de 15.628 €, dont 189 € au titre de la tranche 2016.

La subvention départementale pourrait s'élever à 46.883 €, dont 565 € au titre de la tranche 2016.

--- o O o ---

Ainsi, le montant total des travaux pour la tranche 2016 de ce contrat 2015-2019 s'élève à 3.062.516 € HT, réparti comme suit :

– Création de parkings sur divers sites	54.900 € HT
– Création de nouvelles structures périscolaires et sportives.....	907.093 € HT
– Création d'un nouveau restaurant scolaire et cuisine centrale	629.616 € HT
– Etudes en vue de la réalisation d'un PLU.....	110.901 € HT
– Réaménagement des principales rues du village	942.115 € HT
– Acquisition foncière et construction d'un immeuble en vue de la construction d'un cabinet médical et deux logements.....	277.553 € HT
– Acquisitions de véhicules utilitaires	135.035 € HT
– Acquisitions de défibrillateurs.....	4.361 € HT
– Acquisition de matériel informatique.....	942 € HT
TOTAL	3.062.516 € HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 1.837.511 €, pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Peynier, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 1.837.511 €, sur une

dépense subventionnable de 3.062.516 € HT, au titre de la tranche 2016 de ce contrat départemental 2015/2019, conformément à l'annexe 1,

- m'autoriser à signer avec la commune de Peynier la convention de partenariat, avenant n°1 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.
- - d'approuver les montants d'affectations et leurs modifications, comme indiqués ci-dessous :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2015 – 10127U	170 000 000 €	151 056 348 €	0 €
Détail nouvelle affectation				
OPERATION	201510127			
	IB 204 71 204141	5 933 823 €	2 394 077 €	21.562 €
	204 71 204142	164 066 177 €	148 662 271 €	-21.562 €
Date de la dernière Commission Permanente ayant voté une affectation: 11/12/2015 délibération n° 179-183-184				

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale engagée au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2015 – 10127U au profit de la commune de Peynier en application de la délibération n°112 du 30 janvier 2015.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL